

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2024 - 2025

L'adhésion est valable pour l'année scolaire en cours. Elle permet de vous inscrire aux cours, de soutenir les objectifs de l'association, de bénéficier toute l'année de réductions sur les stages qu'elle organise et/ou ceux organisés par l'Ecole de Tai chi Relationnel Européenne. L'adhésion inclut la licence 2024-2025 à la Fédération Française Sport pour Tous. Le chèque pour l'adhésion à l'association sera débité au début de l'inscription. Pour la saison 2024-2025 elle est de 30€, à régler par chèque à l'ordre de : ETRE Nord gironde

Article 2 : INSCRIPTION

L'inscription est annuelle et comprend la cotisation et l'adhésion à l'association (frais de fonctionnement et assurance). Nous proposons cependant le paiement en plusieurs fois, (2, 3 ou 4 chèques maximum)
Les cours s'échelonnent sur 10 mois, de septembre 2024 à juin 2025. Sauf exception pour cause de rattrapage (article 4), les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires. Les inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année, dans la limite des places disponibles, selon les tarifs en vigueur. Un questionnaire de santé est remis lors de l'inscription et est à compléter sous l'entière responsabilité du pratiquant. Le cas échéant, un certificat médical autorisant la pratique des activités physiques peut être demandé.

Article 3 : PAIEMENT

Pour le forfait annuel, afin de faciliter le règlement, les adhérents peuvent établir 3 ou 4 chèques à l'inscription, qui seront débités en septembre, janvier, avril et juin. En cas de paiement en espèces, si le paiement n'intervient pas à l'échéance due, l'élève ne sera plus admis au cours jusqu'à ce que le paiement soit présenté.

L'absence à un ou plusieurs cours ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. L'adhérent s'étant engagé pour l'année, le remboursement ne sera effectué qu'en cas de force majeure (maladie, mutation, grossesse) et sur présentation d'un document original. Seul le bureau de l'association est habilité à décider du remboursement. Et si remboursement il y a, seront déduits les mois effectués. Le prix des cours est calculé tous les ans sur une base forfaitaire annuelle.

Article 4 : ABSENTEISME

Les absences occasionnelles de l'enseignant donnent droit à des rattrapages qui peuvent être effectués sur les vacances scolaires.

Les absences en raison d'intempéries (neige, tempête,...) peuvent ne pas être rattrapées.

L'enseignant se réserve le droit de modifier le déroulement des cours. Il se réserve également la possibilité de reporter, voir d'annuler un cours si l'effectif du cours est inférieur à 3 participants.

Il est important de prévenir 24h à l'avance de votre absence via le groupe WHATSAPP dédié

L'enseignant se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si un absentéisme est trop important. En effet un trop grand nombre d'absences dans certains pénalise le travail du groupe ; Les activités proposées, aussi bien en collectif qu'en individuel nécessitent rigueur et engagement. Il est donc absolument nécessaire de bien réfléchir aux choix des cours en fonction de vos capacités à les assumer.

L'enseignant se réserve le droit de refuser les participants en retard, ceci afin de préserver un bon échauffement musculaire et donc leur santé.

Article 5 : RESPONSABILITE

La sécurité des pratiquants n'est assurée dans les locaux, que pendant la durée des cours. L'association décline toute responsabilité pour les périodes précédant et suivant chaque cours.

Article 6 : RESPECT

En cours de séance il est impératif de ne pas quitter la salle d'entraînement sans l'accord de l'enseignant.

Les cours doivent se dérouler dans le calme (**téléphone en mode silencieux**) et les pratiquants se doivent un respect mutuel ainsi qu'à l'enseignant. En cas de comportement inapproprié l'enseignant se réserve le droit d'exclure un pratiquant.

La ponctualité est une pièce maîtresse dans la pratique et l'assiduité est un élément essentiel de la progression.

Article 7 : HYGIENE & SECURITE

Enlever les bagues, bijoux, piercing et tout objet pouvant occasionner des blessures.

Tenue vestimentaire pour la pratique : sobre, décente et adaptée aux mouvements. Il n'est pas autorisé d'entrer dans la salle de pratique avec ses chaussures de ville.

Chaque participant doit se munir d'une bouteille ou gourde remplie d'eau afin de se désaltérer pendant le cours sans avoir à quitter la salle.

Article 8 : CONDITIONS GENERALES

Tous les adhérents doivent impérativement compléter le plus rapidement possible le questionnaire de santé remis au moment de l'inscription et fournir, si besoin, un certificat médical datant de moins de 3 mois de non-contre indication à la pratique du Tai chi, du Qi gong ou de tout autre activité proposée par l'association.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et/ou dans la salle de pratique.

En cas d'accident dans l'aire d'entraînement pendant les cours, une déclaration doit être effectuée par l'adhérent dans les cinq jours qui suivent auprès de l'assurance concernée.

Les horaires du planning indiquent le début effectif des cours, les élèves sont priés d'arriver 5 à 10 minutes en avance pour se préparer.

L'association ETRE Nord gironde

Fait le :/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu & Approuvé » :